

**COMMUNE DE FREHEL**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du jeudi 28 mars 2024**

**Date de convocation :** 15 mars 2024

**Date d'affichage :** 15 mars 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 18

**Nombre de Conseillers présents :** 10

**Nombre de Conseillers votants :** 14

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

**Étaient présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MEHOUS, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :** Mme MARTIN pouvoir à Mme MEHOUS, Mme CUCULI pouvoir à Mme COQUELIN, Mme BRIARD pouvoir à M SECRETAIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET, M RENOUARDIERE

**Étaient absents :** MM GREBERT, BELLANGER, LEMOINE.

Mme NABUCET est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR :** M DALLET

**DELIBERATION N°2024-2-015 : Approbation des comptes de gestion 2023**

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur les résultats du compte de gestion du lotissement Les Ormes, du lotissement Domaine de la Grande Abbaye, de la Maison de Santé, du camping et de la Commune. Ce document, visé et certifié par l'Ordonnateur, doit être en conformité avec les écritures comptables produites par la collectivité au travers du compte administratif.

Pour l'exercice 2023, les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve.

**Les résultats de clôture se déclinent de la façon suivante :**

• <u>Budget Lotissement Les Ormes :</u>	Section de fonctionnement =	37 725,11 €
	Section d'investissement =	- 28 611,80 €
• <u>Budget Lotissement</u>	Section de fonctionnement =	- 7 580,21 €
<u>Domaine de La Grande Abbaye :</u>	Section d'investissement =	75 000,00 €
• <u>Budget Maison de Santé :</u>	Section de fonctionnement =	45 642,67 €
	Section d'investissement =	- 142 706,86 €
• <u>Budget Camping :</u>	Section de fonctionnement =	382 183,73 €
	Section d'investissement =	- 39 387,23 €
• <u>Budget communal :</u>	Section de fonctionnement =	2 060 265,63 €
	Section d'investissement =	371 536,12 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** les comptes de gestion de l'année 2023 tels que présentés.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Michèle MOISAN

Le Secrétaire,  
Mélanie NABUCET

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29/03/2024

Le Maire,  
Michèle MOISAN


